



SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

S3 de Grenoble Spécial Haute-Savoie

Sommaire :

Edito	p. 1
Des représentants ?	p. 2
Législatives	p. 3
Perspectives	p. 4
Bac Blanquer	p. 5
Actualités	p. 6

Haute-Savoie PIC
Déposé le : 21/06/22
Date limite de distribution : 25/06/2022
Par : SNES
10 rue G Fichet - 74 000 Annecy
mail : haute-savoie@grenoble.snes.edu

ORGANE TRIMESTRIEL DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SNES
6, avenue Marie Reynoard - 38100 Grenoble
Supplément n° 3 du 21 juin 2022 au bulletin n°238 de janvier 2022.
Abonnement : 14 euros

Devenir enseignant, quelle drôle d'idée !

Un quotidien régional titrait il y a quelques jours : « Va-t-on manquer d'enseignants ? »

La question se pose en effet au regard des résultats d'admissibilité aux CAPES publiés il y a quelques jours.

200 postes non pourvus en maths (100 en 2021), + de 100 en allemand. Et cela avant les résultats de l'admission ! Le ministère a beau supprimer une nouvelle fois des postes à la rentrée prochaine (-52 équivalent temps plein dans notre académie), le compte n'y est toujours pas. De nombreuses classes se retrouveront sans enseignant de certaines disciplines en septembre prochain.

Alors oui, nos revendications sont plus que jamais d'actualité. Pour attirer les candidats aux concours de l'Education nationale, il faut rendre le métier d'enseignant plus attractif. Cela passe notamment par la revalorisation des salaires et des pensions, des conditions de travail apaisées et générant moins de contraintes, de stress et d'épuisement. Le Bureau départemental du SNES-FSU 74 n'a jamais autant reçu d'appels pour des renseignements sur la disponibilité, la rupture conventionnelle, le détachement ou la démission. La souffrance au travail et la perte de sens de notre métier sont bien réelles. Notre nouveau ministre doit donc répondre très rapidement et favorablement aux revendications portées par notre syndicat.

Nous vous souhaitons bon courage pour les dernières semaines de cours, avant des vacances bien méritées.

Sylvain Lecomte, SNES-FSU 74

Pourquoi élire des représentants ?

Alors que l'ensemble des collègues subit le décrochage accéléré du pouvoir d'achat des enseignants, on parle moins de la dégradation des conditions de travail et des menaces qui pèsent sur notre statut. Attention, le gouvernement, lui, est persévérant (dans l'erreur... c'est diabolicum) !

Avec M. Ndiaye dans le sillage M. Macron à Marseille pour vanter « l'école du futur » et ses recrutements locaux, mais aussi avec la nomination de M. Huart (Dgesco pendant le précédent quinquennat et proche de M. Blanquer) comme directeur de cabinet, on peut craindre la continuité ! Si bien que...

Il faudra que nous soyons nombreux à participer aux élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 !

Nous allons en effet choisir pour 4 ans les militants qui défendront nos droits dans un très grand nombre d'instances au niveau national, au niveau académique et au niveau départemental.

Les principales au niveau départementale sont :

CSA comités sociaux d'administration (niveaux académique et départemental) ; ils vont réunir les compétences des :

- CT (Comités Techniques) : ils remplacent les CTSD et permettent à l'administration d'échanger avec les syndicats sur toutes les questions touchant la gestion des établissements et la répartition des moyens. En petits groupes, de réelles avancées sont possibles surtout si les collègues informent en amont les élus de ce qui se passe ou est prévu dans les établissements.

- FS-SSCT (Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail) : ils auront en charge les questions traités aujourd'hui en CHSCT et continueront à défendre les collègues en donnant des conseils et en répondant aux signalements.

Attention, dans ces nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, il y a une nouveauté : nous élirons directement des représentants, c'est-à-dire qu'ils ne seront plus nommés après coup par les syndicats en fonction du % obtenu.

Après la diminution du rôle des CAPA, on peut y voir une attaque présidentielle de plus contre les « corps intermédiaires », mais ces élus restent indispensables pour écouter les collègues localement et faire face à l'administration départementale et académique.

CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) : il est consultatif mais important puisqu'il est présidé par le préfet et réunit tous les acteurs de l'enseignement ; enseignants, parents et élus.

Le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département (transports, nouveaux collèges, vie chère, effets des réformes, moyens...).

CDAS (Comité Départemental de l'Action Sociale) : C'est une instance dont le but est d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles notamment dans le secteur de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs (à travers le SRIAS) et les aider à faire face à des situations difficiles.

CMD (Comité médical départemental) :

C'est une **instance consultative** (ex-comité de réforme) que votre employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre les décisions administratives concernant les problèmes de santé et leurs conséquences sur la vie professionnelle.

Mathieu Fourneyron, Snes-FSU74

Adresse aux candidats à la députation

Les retraités, qui sont 17 millions, représentent le tiers des électeurs dans notre pays. Ils ont, durant tout ce quinquennat, été ignorés et maltraités par Macron et son gouvernement.

- Ignorés dans leurs revendications exprimées lors des nombreuses manifestations (une douzaine durant ces 5 années) organisées par 9 organisations syndicales représentatives, sans oublier les lettres ouvertes au président restées sans réponse.

- Maltraités quant à l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Après les mesures chaotiques prises par tous les gouvernements depuis les années 2000 en matière d'augmentation des pensions, le Président a suivi le même chemin refusant l'indexation sur l'inflation. Sa décision d'augmenter la CSG de 1,7 % a porté un nouveau coup au pouvoir d'achat des retraités.

Ce président déclarait pourtant le 18 mars 2017 « je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Nous ne toucherons pas au niveau des pensions » : Il a donc menti et pendant que les retraités et d'autres s'appauvrirent, les richesses s'accumulaient pour un petit nombre.

- En matière de santé, le bilan est tout aussi désastreux. Les retraités subissent plus que les autres les dégradations continues affectant le système de protection sociale, que ce soit à l'hôpital ou dans les EHPAD, en témoigne, par exemple, le lourd tribut payé lors de la pandémie.

Les promesses non tenues et l'abandon de la loi « grand âge et autonomie » se font encore au détriment des retraités et des personnes âgées.

Macron et son gouvernement se sont aussi permis de mettre à mal la solidarité intergénérationnelle :

- en promulguant de nouvelles lois comme la création d'une 5ème branche pour la perte d'autonomie qui n'est pas considérée comme une maladie (non financée par des cotisations).

- en mettant en place la PSC dont sont exclus les retraités et qui va entraîner l'augmentation de leurs cotisations sans pour autant mieux protéger les actifs.

Nous rappelons que la pension, qui n'est pas une allocation, doit leur permettre de vivre dignement sans être en permanence stigmatisés.

Sur toutes ces questions la FGR 74 et les retraités de la FSU 74 ont décidé d'interpeller les candidats aux élections législatives (voir texte complet sur le site de la FSU) sur :

le pouvoir d'achat :

o l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.

o rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014.

o annulation de la hausse de la CSG.

les services publics

o Mise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement de ceux des retraités.

la santé :

o Mesures envisagées pour améliorer le système de santé hospitalier et le faire fonctionner de nouveau correctement.

o Mise en place d'une aide à la Protection sociale complémentaire aux retraités, salariés et fonctionnaires.

les EHPAD et les services d'aide à domicile

o Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie. Mesures pour l'embauche et la formation de personnels qualifiés (Ehpad et services à domicile) .

Une distribution de ce questionnaire est en cours dans plusieurs circonscriptions du département et nous publierons les réponses qui nous seront faites.

Jean-Claude Lardeau – Michel Lombart



Quelles perspectives pour l'enseignement en France ?

Alors que la campagne électorale pour les élections législatives touche à sa fin, où en est-on sur les questions éducatives dans notre pays ? Faut-il s'insurger, dès à présent, des annonces qui avaient été faites lors de la campagne présidentielle ou attendre sans trop s'inquiéter la formation de la nouvelle assemblée des députés pour voir si une traduction concrète pourrait être mise en place par le nouveau gouvernement ?

Rappel : durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a proposé de mettre fin au CAPES, ainsi qu'à la notion d'emploi à vie en vigueur actuellement, selon lui, dans l'Éducation Nationale. Ajoutons à cela l'expérimentation devant se mettre en place à Marseille pour la prochaine rentrée scolaire consistant à permettre aux directeurs d'école de choisir leur personnel.

Que voit-on ainsi se dessiner ? Certainement un monde très différent de celui que nous connaissons actuellement. Mais ce monde se construit dans un cadre bien défini et avec des méthodes éprouvées.

Le cadre. On pourrait dire que c'est en gros celui du Processus de Bologne. Ce processus, qui date de la fin des années 1990, vise à uniformiser l'enseignement supérieur, et donc aussi les voies qui y mènent, entre les pays européens. Il s'agit de faire de l'Union Européenne un espace compétitif à l'échelle mondialisée de l'économie de la connaissance d'après Wikipédia. Rien qu'au vocabulaire employé on perçoit les dangers sous-jacents. Cette uniformisation passe par plus de contrôle continu, plus de financements privés, plus de formatage à tous les niveaux. L'objectif, pour une fois énoncé clairement par Emmanuel Macron dépasse donc de loin une simple promesse de campagne. C'est en fait une feuille de route édictée par les dirigeants du monde occidental pour obtenir un marché de l'éducation uniforme et donc un marché de l'emploi également uniforme et surtout contrôlé. Car le CAPES, et le droit à emploi qui lui est associé, est bien un frein pour ce qui est visé. Il n'y a donc pas à attendre une nouvelle assemblée nationale, mais bien à dénoncer dès maintenant cette nouvelle étape dans la « libéralisation » de l'éducation.

La méthode utilisée. Elle n'est pourtant pas nouvelle et doit, elle aussi, être dénoncée clairement. C'est la même méthode qui est à l'œuvre dans tous les services publics que ce soit dans l'éducation, dans la santé, dans la justice, dans la police ou les transports publics. De ce point de vue, la politique menée par notre ancien ministre M. Blanquer a-t-elle conduit à un échec ou à ... une réussite ! De NOTRE point de vue, c'est bien sûr un échec. Mais du point de vue de de la classe dirigeante, c'est sans doute une réussite. On amène le système dans une impasse insupportable pour pouvoir justifier d'un changement majeur. La même logique est à l'œuvre à l'hôpital où la fermeture des urgences se multiplie, mais où il n'est toujours pas questions de réintégrer les personnels soignants non vaccinés alors qu'il n'y a plus aucun risque sanitaire évident.

En conclusion, les menaces sur nos statuts et nos conditions d'exercice viennent de loin et doivent être immédiatement dénoncées sans attendre les effets dévastateurs qu'elles ne manqueront pas d'avoir. Effets dévastateurs sur tout ce que nous considérons être des valeurs humanistes, mais qui seront, à n'en pas douter, des effets très bénéfiques pour les actionnaires qui ont misé sur le « marché » de l'éducation. Notons au passage cette hypocrisie odieuse qui est systématiquement utilisée : c'est en prétendant défendre les valeurs humanistes qu'il sera plus facile de les détruire, car qui, en effet, s'opposerait à des mesures permettant à tous les élèves, y compris ceux des classes populaires, d'avoir toutes leurs heures de cours en permettant pour cela aux chefs d'établissement de recruter le personnel adapté, et non pas un employé à vie qui profite du système pour en faire le moins possible ? Il est urgent de prendre acte, d'expliquer et de dénoncer ce qui se prépare pour ne pas avoir à lutter de manière défensive, et pour contrer la propagande qui ne manquera pas de dire qu'encore une fois nous sommes contre toute idée de changement. Oui, nous sommes pour des changements, mais les bons !

Vincent Bernard et Jean-Pierre Richaudeau (Pour un Syndicalisme Combatif)

Congrès national du SNES-FSU, Montpellier, mai 2022

Notre Congrès national s'est tenu à Montpellier du 9 au 13 mai dernier ; congrès extraordinaire après celui en visioconférence de l'année passée. Pendant une semaine, un peu plus de 400 collègues de toutes les académies, de métropole et d'Outre-Mer, actifs et retraités, enseignants titulaires et contractuels, CPE, AESH et AED... ont échangé pour définir nos mandats pour les 3 années à venir.

- Syndicat majoritaire du secondaire : les congressistes ont débattu des conditions de recrutement des personnels, des concours, de la formation professionnelle, du bac ou du DNB...

- Syndicat de transformation sociale, les questions sociales et sociétales (retraites, fin de vie, discriminations, questions environnementales...) ont également été discutées.

- Syndicat de tendances, les débats ont parfois été vifs mais toujours respectueux et constructifs.

Le texte final adopté par le congrès sera très prochainement consultable sur le site du SNES-FSU.

Sylvain Lecomte, SNES-FSU 74

Retour sur le bac Blanquer 2022 !

Après 3 ans de réformes et de modifications bricolées tous les ans, les lycéens ont passé pour la 1^{ère} fois des épreuves écrites de leurs enseignements de spécialité.

Des programmes très chargés (à peine allégés de quelques lignes alors que les élèves subissent leur 3^{ème} année de lycée perturbée par le covid) à faire au pas de course à partir de septembre pour des épreuves finales prévues du 14 au 16 mars. Un ministre qui s'est obstiné à maintenir ces dates jusqu'à début février avant de décider bien tardivement d'un report des épreuves aux 11 et 12 mai. Résultat, de septembre à février, les enseignants ont dû imposer un rythme trop élevé aux élèves sans pouvoir véritablement prendre en compte leurs difficultés ou les absences dues à la 5^{ème} vague épidémique subie en décembre-janvier. Début Février, nous apprenons que nous aurons donc un délai pour colmater les brèches mais le mal est fait pour les élèves qui ont déjà décroché depuis plusieurs semaines. Covid ou pas covid, il apparaît que prévoir des épreuves mi-mars est bien trop tôt au vu des programmes à boucler qui ne laissent aucun répit aux élèves et aux enseignants.

Les épreuves écrites de spécialité se déroulent sur deux jours ce qui impose deux sujets différents par spécialité : les élèves passant le mercredi ont le sujet 1 et ceux passant le jeudi le sujet 2. Ceci pose inévitablement la question de l'équité entre les candidats.

La correction est dorénavant dématérialisée sur le logiciel Santorin. L'inéquité est alors du côté des correcteurs qui doivent souvent, pour des raisons matériels dans les établissements, corriger avec un ordinateur et une connexion internet personnels. On notera au passage des difficultés rencontrées localement pour scanner les copies (panne du scanner, pas de moyen attribué pour aider les centres à accomplir cette tâche, copies dont les pages n'ont pas été scannées dans l'ordre).

Si la décision ministérielle (toujours tardive et un peu électoraliste ?) de libérer les correcteurs de 4 demi-journées de cours pour corriger les copies de bac est bienvenue, elle désorganise complètement les enseignements dans les établissements. Les classes de secondes et de premières ont par exemple raté de nombreuses heures de cours, entre la fermeture des établissements pour les deux jours d'épreuves puis les absences non remplacées des enseignants correcteurs. Si on ajoute à cela quelques jours fériés, beaucoup d'élèves se sont démobilisés pendant 2 à 3 semaines et ont du mal à terminer l'année.

De ces épreuves de spécialité, résultera aussi inévitablement des erreurs d'estime d'eux-mêmes pour les élèves : D'un côté des épreuves de mathématiques jugées très faciles, conduisent à une note médiane de 16/20 ! Par ailleurs l'analyse des barèmes de notation en physique chimie montre que des questions très simples et très rapides à traiter valent 1 point sur 20 quand d'autres nécessitant plus de raisonnement ou de calcul et donc plus temps sont notées sur 0,25 point. Le ministre pourra toujours s'enorgueillir du niveau des élèves, mais quelle réelle valeur donner à cette note de bac pourtant hautement symbolique dans l'esprit des français puisqu'on s'en souvient souvent plusieurs décennies plus tard ?!

Les élèves sont-ils stressés par les épreuves du bac ? On les sent surtout « calculateurs », simulant les notes minimales qu'ils doivent obtenir pour décrocher le bac ou une mention puisque la moitié de la note finale provient du contrôle continu. Au passage, on voit encore là la volonté du ministre de supprimer son caractère national à cette épreuve qui est pourtant considérée comme le 1^{er} grade universitaire : la norme à atteindre pour accéder à l'enseignement supérieur.

Le bac se terminera par l'épreuve de philosophie le 15 juin puis par le grand oral du 20 juin au 1^{er} juillet. Si la présentation de cette dernière épreuve avait donné lieu à des formations au pas de charge et à distance pour les enseignants l'année dernière, cette année c'est le silence complet ! Bienvenue aux nouveaux collègues en terminale spécialité, débrouillez-vous ! Et au 5 juin, les convocations pour les examinateurs de cette épreuve de « théâtre » se font toujours attendre...

Décidément, une fois de plus, l'improvisation et la non prise en compte de nos demandes et de nos mises en garde aura prévalu dans ce dossier, comme dans tant d'autres sous l'ère Blanquer...

Jérémie Ducret, SNES-FSU74



Rester syndiqué (e) à la retraite !

Alors que vous cessez votre activité et que vous partez pour une retraite bien méritée nous souhaitons souligner les activités et actions que nous menons, en tant que retraité, au SNES et à la FSU ainsi que dans le « Groupe des 9 (1) » , de la FGR (2) ou encore du collectif « actifs / retraités (3)».

Nous participons aux manifestations et actions des actifs et organisons nos propres manifestations (1/12, 24/03) . Nous sommes également à leur côté pour revendiquer sur la protection sociale ou le système de santé . En effet, en étant isolé-es à la retraite on ne peut ne peut compter que sur la bienveillance des gouvernants ou sur un vote tous les 5 ans pour espérer voir vos attentes et/ou revendications satisfaites !... Rester mobilisé-e est donc essentiel et nous vous invitons à nous rejoindre et à participer à ces différentes actions.

Pour le S1 des retraités : Pierre CABOTTE, trésorier, cabotte.pierre@wanadoo.fr , Jean Claude Lardeau , Michel Lombart

(1) Groupe des 9 : association de 9 organisations de retraités qui, dans notre département, fonctionne essentiellement avec la FSU, la CGT, FO, la CFE CGC, Solidaires et la FGR.

(2) FGR : Fédération générale des retraités. Les syndiqués de la FSU y sont automatiquement adhérents.

(3) collectif « actifs / retraités » : organisation académique où des actifs et des retraités de chaque département se réunissent régulièrement pour débattre et organiser des actions à Grenoble où dans les départements. Prochain débat sur la Protection Sociale le 8/11/2022 à Grenoble.

Quelques dates à retenir pour l'année scolaire
2022/2023 :

15 novembre 2022 : Colloque académique FSU sur Grenoble. Thème : Elections professionnelles.

01 décembre au 08 décembre 2022 : Elections professionnelles. Vote dématérialisé.

06 et 07 avril 2023 : Congrès d'étude. Thème précisé ultérieurement.

27 avril 2023 : Colloque actifs – retraités. Thème abordé : fin de carrière, retraite.

Compte rendu 2nd degré du CDEN du 07 06 22

Lors du dernier CDEN, le président du conseil départemental nous a présenté « le plan collège » en Haute-Savoie. L'objectif principal est de rattraper le retard de constructions d'établissements avec la hausse démographique exponentielle que nous constatons dans notre département. Actuellement 14 collèges accueillent plus de 750 élèves, dont 4 plus de 900 élèves.

En plus des nouveaux collèges déjà prévus (Vulbens, St-Cergues et Vetraz-Monthoux), 7 collèges supplémentaires vont voir le jour, 3 seront reconstruits proche de l'existant et 14 seront réhabilités pour un budget total estimé à 1 milliard d'euros.

Vous trouverez le détail de ce plan sur le site du SNES-FSU de Haute-Savoie.

Espérons maintenant que ce plan permette également de relancer notre demande de construction de lycées au niveau du département !

Céline Troszczyński, secrétaire de la FSU 74



Bonnes vacances !

Pour suivre l'actualité du syndicat dans le département, vous pourrez nous retrouver sur le site du S3 et sur Facebook :

<https://grenoble.snes.edu/-section-de-haute-savoie-.html>

<https://www.facebook.com/SnesFsu74.Syndicat>